

ACQUISITION DE KEEPIXO SAS, EXPERT DE LA COMPRESSION VIDEO

- Création d'une offre unique à destination des opérateurs et des diffuseurs de TV couvrant l'encodage, le transcodage, le packaging et le stockage ;
- Expansion sur le marché de l'encodage vidéo ;
- Nombreuses synergies opérationnelles identifiées ;
- Acquisition intégralement rémunérée par l'émission d'actions nouvelles ANEVIA.

Anevia, leader des solutions logiciel OTT et IPTV innovantes pour la distribution multiécran de la télévision et de la vidéo en direct, en différé et à la demande, annonce ce jour avoir conclu un accord en vue d'acquérir 100% du capital de la société Keepixo.

Spin-off d'Allegro DVT, société grenobloise experte dans les technologies de codage vidéo, Keepixo est spécialisée dans le développement de logiciels de compression vidéo à destination des opérateurs TV pour une diffusion en direct ou en différé dans une approche multiécran. Les solutions offertes par Keepixo ont été commercialisées auprès de 150 clients dans le monde, dont 40 opérateurs majeurs. En 2017, Keepixo a enregistré un chiffre d'affaires de 0,9 M€ et comptait 14 collaborateurs basés pour l'essentiel à Grenoble.

Cette acquisition permettra à Anevia de proposer aux opérateurs et aux diffuseurs une offre nouvelle de bout en bout autour de l'encodage, du transcodage, du stockage et du packaging répondant notamment aux nouvelles exigences de qualité, telles que la *4K* et la *HDR*.

De nombreuses synergies issues de ce rapprochement ont d'ores et déjà été identifiées, et notamment :

- **L'enrichissement du portefeuille de produits** avec l'intégration au catalogue d'une offre de compression vidéo en vue de proposer une solution complète ;
- **Le renforcement des équipes**, avec 14 collaborateurs, dont 10 ingénieurs partageant une conception de l'architecture logiciel et une culture d'entreprise similaires à celles d'Anevia ;
- **Un potentiel de marché élargi** avec :
 - Une offre globale et compétitive permettant de se positionner sur le marché des opérateurs Tiers 2 et Tiers 3 qui privilégient le coût au choix des technologies dites « Best of Breed » ;
 - Le développement d'une offre de transcodage pour les têtes de réseau locales sur le marché de l'Entreprise ;
- **Une mutualisation des expertises technologiques** réciproques des deux entités :
 - Partage des compétences techniques, notamment dans le domaine des technologies de packaging et de diffusion faible latence ;
 - Apport des expertises de compression audio/vidéo (*HEVC*, *4K* et *HDR*) et de packaging *low latency* de Keepixo et de l'expertise architecture réseau et intégration des solutions vidéo d'Anevia ;
 - Partage des moyens et processus d'Assurance Qualité ;

- Mutualisation des ressources de R&D ;
- Partage des ressources projets et support/opérations.

MODALITES DE L'OPERATION

L'acquisition sera financée intégralement par échange de titres, par voie d'émission d'actions nouvelles Anevia dans le cadre d'une opération d'apport en nature des actions Keepixo.

Suite à l'approbation par le conseil d'administration d'Anevia de la réalisation de l'apport, un traité d'apport a été conclu entre Anevia et les actionnaires de Keepixo. Monsieur Serge Godard a été désigné en qualité de commissaire aux apports afin d'établir un rapport sur la valeur des apports et un rapport sur la rémunération des apports (et sur le caractère équitable du rapport d'échange).

Selon les termes du traité, l'apport sera rémunéré par l'émission de 307.200 actions nouvelles Anevia, au prix unitaire de 2,63 euros¹, soit 0,05 euro de valeur nominale et 2,58 euros de prime d'apport unitaire, valorisant ainsi Keepixo à 807.936 euros.

La réalisation définitive de l'opération reste soumise à la levée des conditions suspensives usuelles et au vote de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Anevia qui devrait se tenir, sur première convocation, le 12 avril 2018.

Ces actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes d'Anevia. Sous réserve de l'approbation de l'apport par l'Assemblée Générale, à l'issue de cette opération le capital social d'Anevia sera de 192.979,60 € divisé en 3.859.592 actions. Ces 307.200 actions nouvelles Anevia représenteront 7,96% du capital social et 5,77% des droits de vote d'Anevia.

Calendrier indicatif de l'acquisition

Publication au BALO de l'avis de réunion	07/03/2018
Convocation des actionnaires en AGE	26/03/2018
Tenue de l'AGE	12/04/2018
Règlement-livraison des actions nouvelles	16/04/2018

Incidence sur la quote-part de capital détenu par un actionnaire actuel

L'incidence de l'émission des 307.200 actions nouvelles pour les actionnaires détenant respectivement 1 %, 5 % et 10 % du capital de la Société préalablement à l'émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent communiqué), serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire en %		
	10 %	5 %	1 %
Avant émission de 307.200 actions nouvelles.....	10 %	5 %	1 %
Après émission de 307.200 actions nouvelles.....	9,20 %	4,60 %	0,92 %

¹ Ce prix correspond à la moyenne des cours de l'action Anevia des vingt (20) séances de bourse précédant le 4 décembre 2017, date à laquelle les parties ont arrêté le prix d'acquisition.

A propos d'ANEVIA

Editeur de logiciels pour la distribution de la télévision et de la vidéo en direct, en différé et à la demande (VOD), Anevia fut fondée en 2003 par les créateurs du célèbre VLC Média Player. Véritable pionnière du Cloud DVR et des solutions multiécran, Anevia met au point des technologies innovantes qui permettent de regarder la télévision partout, tout le temps et sur n'importe quel périphérique. Les solutions logiciel Anevia sont utilisées partout dans le monde par les diffuseurs, les opérateurs télécom Tiers 1 et Tiers 2, ainsi que par de nombreuses entreprises publiques et privées. La société a son siège social en France et dispose de bureaux aux États-Unis et à Dubaï. Anevia est cotée sur le marché d'Euronext Growth à Paris. Pour toute information complémentaire : www.anevia.com

A propos de KEEPIXO

Keepixo est un expert des compressions vidéo. La société développe et commercialise des logiciels pour la distribution de contenus audiovisuels en mode IPTV et OTT (over-the-top). Ces logiciels permettent la compression vidéo et la mise en forme des données audio/vidéo aux formats et protocoles nécessaires à l'acheminement sur Internet en modes IPTV et OTT TV (packaging OTT). Keepixo propose une large gamme de produits comprenant des encodeurs et transcodeurs vidéo pour le Live et la VOD, des packagers OTT, des générateurs de chaînes de TV mosaïques et des enregistreurs Live-vers-VOD pour la télévision de rattrapage. Pour toute information complémentaire : www.keepixo.com

Contacts

ANEVIA

Sabine DE LEISSEGUES
Directeur Marketing et Communication
Tel : +33 1 81 94 50 95
Email : investisseurs@anevia.com

ACTIFIN

Alexandre COMMEROT
Isabelle DRAY (relations presse)
Tel : +33 1 56 88 11 11
Email : acommerot/idray@actifin.fr



Libellé : Anevia
Code ISIN : FR0011910652
Mnémonique : ALANV
Nombre d'actions composant le capital social : 3 551 218



AVERTISSEMENT

Ce communiqué comporte des éléments non factuels, notamment et de façon non exclusive, certaines affirmations concernant des résultats à venir et d'autres événements futurs. Ces affirmations sont fondées sur la vision actuelle et les hypothèses de la direction de la Société. Elles incorporent des risques et des incertitudes connues et inconnues qui pourraient se traduire par des différences significatives au titre des résultats, de la rentabilité et des événements prévus. En outre, Anevia, ses actionnaires et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, conseils et salariés respectifs n'ont pas vérifié l'exactitude des informations statistiques ou les informations prévisionnelles contenues dans le présent communiqué qui proviennent ou sont dérivées de sources tierces ou de publications de l'industrie, et sur lesquelles ils ne font aucune déclaration ou garantie ; ces données statistiques et informations prévisionnelles ne sont utilisées dans ce communiqué qu'à des fins d'information. Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différence entre les deux textes, la version française prévaut.